

Protection de l'enfance : l'Allier et le Puy-de-Dôme unissent leurs forces pour créer une réponse inédite aux situations les plus complexes

Face au défi de la protection des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, les Départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme ont fait le choix de l'engagement collectif en signant une **entente interdépartementale** visant à créer, ensemble, un **établissement médico-social innovant**, capable de répondre à des situations aujourd'hui sans solution adaptée.

Une réalité partagée, des besoins urgents

Dans l'Allier comme dans le Puy-de-Dôme, les professionnels de la protection de l'enfance font le même constat : de plus en plus jeunes, **certains adolescents confiés à l'ASE cumulent des troubles psychologiques ou psychiatriques lourds**, souvent liés à des parcours de vie marqués par des traumatismes répétés. Or, l'offre actuelle - malgré l'engagement constant des équipes et des structures existantes - ne permet pas toujours de répondre à ces situations d'une grande complexité.

Dans l'Allier, une seule unité médicalisée de 8 places est aujourd'hui en capacité d'accueillir ces profils. Dans le Puy-de-Dôme, des dispositifs spécifiques existent notamment pour les enfants présentant des troubles du spectre autistique. Mais pour une trentaine de jeunes identifiés dans l'Allier, comme pour de nombreux autres dans le Puy-de-Dôme, **les solutions restent insuffisantes**.

Pour Claude Riboulet, Président du Conseil départemental de l'Allier : « Nous faisons face à des situations d'enfants pour lesquelles les réponses classiques ne suffisent plus. En nous associant au Puy-de-Dôme, nous faisons le choix d'une solution exigeante, humaine et innovante, pour sécuriser les parcours de jeunes en grande souffrance et leur offrir de véritables perspectives. »

Une réponse commune, innovante et sécurisante, dans l'intérêt supérieur de chaque enfant

Plutôt que d'agir chacun de leur côté, les deux Départements ont choisi de **construire une réponse commune**, à la hauteur des enjeux.

L'objectif : créer un établissement interdépartemental expérimental, capable d'offrir, en un même lieu, un accompagnement renforcé à la fois éducatif, médical et thérapeutique.

Ce futur établissement comprendra **24 places**, réparties en **trois unités de 8 jeunes**, accueillant des enfants et adolescents de **10 à 21 ans**, confiés à l'ASE (18 places pour le Puy-de-Dôme, 6 pour l'Allier). Il sera implanté dans un secteur **Sud Allier / Nord Puy-de-Dôme**, au plus près des besoins des deux territoires, à Gannat (Allier).

Les jeunes y bénéficieront d'un **encadrement renforcé**, assuré par une équipe pluridisciplinaire associant professionnels socio-éducatifs et personnels médicaux, avec un accompagnement pensé également pour l'après : retour en famille, accès à l'autonomie ou poursuite du parcours de protection.

Une coopération structurée pour agir efficacement

Pour porter ce projet, les deux Départements ont créé une **entente interdépartementale**, prévue par le Code général des collectivités territoriales.

Ce cadre de coopération souple et efficace permettra de piloter conjointement le projet, de lancer un **appel à projets commun**, en lien étroit avec l'Agence régionale de santé, et d'assurer un suivi partagé du futur établissement. L'expérimentation est prévue pour une durée initiale de **5 ans**, avec la possibilité, si les résultats sont au rendez-vous, de pérenniser le dispositif dans la durée.

Pour Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme : « La protection de l'enfance nous oblige collectivement. Cette entente interdépartementale traduit une volonté claire : dépasser les frontières administratives pour construire une réponse adaptée, mêlant soin et accompagnement éducatif, au service des enfants les plus vulnérables. »

Un choix politique fort, au service des enfants

Au-delà des aspects juridiques et financiers, cette entente traduit une conviction forte : **certains enfants ont besoin de réponses sur mesure, et ces réponses passent parfois par la coopération plutôt que par les frontières administratives.**

En s'associant, l'Allier et le Puy-de-Dôme affirment une ambition commune : **ne laisser aucun enfant sans solution**, et inventer ensemble de nouvelles manières de protéger, soigner et accompagner les plus vulnérables.

CHIFFRES CLÉS

32 places

L'établissement interdépartemental sera structuré en 4 unités de 8 jeunes.

10 à 21 ans

Age des jeunes accompagnés, confiés à l'Aide sociale à l'enfance de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

5 ans

Durée de l'expérimentation, avec une ambition de pérennisation si l'évaluation est concluante.

Dans l'Allier (fin 2025)

1 353 enfants et jeunes majeurs sont confiés à l'**Aide Sociale à l'Enfance**.

732 sont accueillis dans un **établissement** et **621** auprès d'un des **319 assistants familiaux** du Département.

Le **budget** prévu par le Département de l'Allier à l'Enfance (Hors rémunérations des assistants familiaux) est de **44,2 M€ pour 2026**.

Dans le Puy-de-Dôme (fin 2025)

5 138 mineurs et jeunes majeurs bénéficient d'une mesure d'action éducative ou sont confiés, dont **2 134 enfants confiés** (parmi lesquels 83 % sont en établissements collectifs, et 17 % en familles d'accueil).

234 assistants familiaux que le Conseil départemental a recrutés, formés et rémunère.

Multiplication par 18 des investissements sur la période 2021-2024 par le Conseil départemental (102,5 M€ de budget pour la protection de l'enfance en 2024).

Contacts presse

Conseil départemental du Puy-de-Dôme :

Pierre-Yves MALLET-PERRIER

Attaché de presse

Pierreyves.malletperrier@puy-de-dome.fr 07.61.64.39.76

Conseil départemental de l'Allier :

Charlotte de VAULX-RICAUD

Attachée de presse

devaulx.c@allier.fr 06.45.12.00.33